

Non à la LPPR, oui à une recherche publique financée à la hauteur de ses besoins !

Nous, enseignant.e.s-chercheur.e.s, post-doctorants, doctorants et personnels BIATSS du Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales et des départements de sociologie de Metz et Nancy, exprimons notre plus ferme opposition au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), conçu sans que ne soient consultées nos instances de représentation nationale. Si elles devaient obtenir force de loi, les dispositions prévues auraient des effets dévastateurs sur les conditions de travail des enseignants-chercheurs, les conditions d'étude que notre société se donne les moyens d'offrir aux jeunes générations, mais aussi, la recherche scientifique.

LA SUPPRESSION DU GOUVERNEMENT NATIONAL ET COLLEGIAT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES CARRIERES DES EC

Les rapports préparatoires délitent, en effet, **l'encadrement national des conditions de travail et des carrières des enseignant.e.s-chercheur.e.s à travers :**

- **la suppression d'une procédure de qualification collégiale nationale** (rapport 2, p. 26 et p. 40) qui garantit un **haut niveau de compétences scientifiques et pédagogiques et l'égalité de traitement** de tous les collègues, quels que soient leur établissement et leur laboratoire,
- **la suppression de la référence aux 192hTD, la modulation de services obligatoire en fonction des besoins de chaque UFR, la fin du paiement des heures complémentaires ou encore la création de nouveaux contrats précaires** (CDI de mission scientifique ou contrat de post-doctorat jeune chercheur, rapport 2., p. 8)

LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DE LA LOGIQUE DE FINANCEMENT SUR PROJET

Les rapports préconisent, par ailleurs, le **renforcement de la logique de financement sur projet** (soutien à un dispositif ANR conduisant à distribuer 80 % du financement à 20 % des unités des universités, repérage d'universités à recherche intensive rapport 1 p. 25, création de bonus performance, rapport 1, p. 24 et 29). La communauté universitaire en connaît déjà les effets délétères : temps consacré à la recherche de financements au détriment de la réalisation des projets, standardisation d'activités de recherche calibrées, non pas en regard des dynamiques scientifiques, mais des cadres des appels à projet, etc. Pourtant, les rapports proposent d'en étendre la logique à la **structuration des équipes de recherche** en tant que telles – notamment avec la création de CDI de projet de 6 ans maximum ou l'extension de dispositions d'exception permettent le recrutement de « vedettes internationales » coexistant avec un collectif de recherche de plus en plus précarisé (*tenure tracks* et chaires d'excellence junior/senior, rapport 2 p. 30 et 37).

Articulées à la **suppression des équipes d'accueil survenue le 1^{er} janvier 2020**, ces propositions risquent de contribuer à la **déstructuration de tout un tissu scientifique** (réseaux de chercheur.e.s construits sur la durée et permettant l'accumulation des connaissances, affinement progressif d'hypothèses de recherche dans des collectifs de travail pérennes), sans lequel aucune innovation ni aucun rayonnement international n'est possible.

NON, LA RECHERCHE N'EST PAS LE FAIT DE QUELQUES FIGURES D'EXCELLENCE ISOLEES !

Les rapports et discussion préparatoires à la LPPR véhiculent une vision naïve et erronée de la recherche.

Non, les avancées scientifiques majeures ne sont pas le fait de quelques figures d'excellence, situées au sommet de la hiérarchie des équipes de recherche, qui auraient bénéficié de la concentration des moyens nationaux et qui auraient su « s'adapter » à l'environnement scientifique international. Dans toutes les disciplines, nombreux sont les exemples montrant le caractère collectif, le temps long et la prise de risque au principe de toute avancée scientifique ! Les rapports préparatoires à la LPPR évoquent pourtant **une stratégie de concentration des moyens de la recherche sur quelques grandes équipes nationales**, dont l'activité serait **cadhrée par des défis sociétaux** définis en dehors des espaces scientifiques.

- **La création d'un conseil stratégique de la recherche et de l'innovation rattaché au Premier Ministre** (rapport 1, p. 3 et 19) : il viendrait remplacer le Conseil Supérieur de la Recherche mis en place en 2013, et peut-être se substituer aux institutions ayant pour mission d'informer le pouvoir comme l'Académie des sciences, l'Académie de médecine, l'OPECST, la CP-CNU....
- **La mise en place d'une cellule stratégique sous la responsabilité du Premier Ministre** dont le rôle serait d'élaborer la **stratégie d'innovation de la France**. Constituée de hauts-responsables de l'ESR installés dans des fonctions de représentation les tenant éloignés des réalités de terrain, cette équipe « *de taille très restreinte* » (rapport 3, p. 19) devra ainsi « *définir les 5-7 transformations sociétales pour lesquelles la France dispose d'avantages comparatifs pour développer des leaderships de portée mondiale* » (rapport 3, p. 14).
- **Une concentration de l'ensemble des moyens alloués sur un nombre restreint de défis sociétaux** : l'ANR, en charge de l'ensemble des appels à projets de recherche nationaux, et les Régions devront **aligner leurs programmations de la recherche et leurs financements sur ces « défis sociétaux »** (rapport 1, p. 22). Augmentées, les dotations globales de fonctionnement des équipes de recherche seront enfin organisées sous la forme de « *crédits compétitifs* » qui bénéficieront aux universités au prorata de leur « *performance* » scientifique.
- **Un renforcement de la logique d'ingénierie scientifique** : à côté de cette concentration nationale des moyens sur un petit nombre d'équipes conformées aux défis sociétaux, c'est une **transformation profonde du types d'activités scientifiques qui est encouragée**. Les défis sociétaux seront ainsi définis au regard des « *avantages comparatifs dont la France bénéficie par rapport aux autres pays* » à un instant T. L'aide financière dépendra des thématiques des projets, et notamment des transferts ou applications technologiques possibles (*Technology Readiness Level*, rapport 1 p. 39). Augmentation du nombre de thèses régies par une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), du nombre de chaires industrielles de l'ANR, des crédits des projets collaboratifs entre grandes entreprises, PME et laboratoires, encouragement des liens avec les entreprises sous forme de partenariats public-privé (via la formule des Instituts Carnot p. 39) : la logique de valorisation économique et de transfert technologique ne se situe plus en aval mais en amont des activités de recherche, avec tous les écueils que les EC connaissent déjà (des projets de recherche construits en regard des technologies ou des brevets qu'elles pourront générer, etc.).
- **La promotion de quelques figures de proue au détriment de l'activité collective nécessaire au renouvellement scientifique** : voir par exemple les *tenure tracks* permettant le recrutement en dehors des cadres de rémunération collectivement stabilisés, pour augmenter le classement de la France dans les classements internationaux, la poursuite d'une évaluation bibliométrique dont on sait les effets pervers (standardisation des publications, autoplagiat et plagiat, sélection des objets, des résultats et des méthodologies de recherche permettant d'accéder aux revues académiques les mieux indexées).

POUR UNE LOI SOUTENANT ENFIN LES COLLECTIFS DE TRAVAIL SANS LESQUELS AUCUNE RECHERCHE NI AUCUN ENSEIGNEMENT DE QUALITE N'EST POSSIBLE !

La politique dont la recherche a besoin est au contraire fondée sur la **confiance dans le professionnalisme des chercheur.e.s** et sur le **soutien à des collectifs de travail** qui ont su montrer leur capacité de résistance, en préservant un haut-niveau de production scientifique et de formation en dépit des coupes budgétaires massives opérées ces dernières années et de la multiplication des charges administratives qui leur ont été échues.

La qualité de l'université et de la recherche française passe par l'encouragement des dynamiques collectives et des réseaux de chercheurs, par la préservation de synergies entre les quelques équipes CNRS restantes et le grand nombre d'équipes d'accueil sur lesquelles des pans entiers de la recherche reposent, par le financement d'une recherche fondamentale à qui on donne le temps de chercher pour

produire des connaissances dont l'utilité sociale et économique n'est souvent même pas encore envisagée.

Pour cela, nous appelons à rejoindre le mouvement en train de se lever partout en France. Parce que nous sommes, comme chacun.e des EC, des acteurs fondamentaux de la recherche, nous exigeons :

- le **retrait de ce projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche** et l'ouverture de **réelles discussions** pour construire une autre loi de programmation
- la **concertation avec nos instances représentatives** – notamment la CP-CNU tenue à l'écart des discussions préalables
- la **réaffectation des six milliards annuels du Crédit Impôt Recherche à la recherche publique**
- la **prise de position de nos Présidents d'Université** qui ne sont pas seulement des relais des politiques gouvernementales, mais des représentants des collectifs d'enseignement et de recherche locaux et des collègues, chercheurs et enseignants eux-aussi. Messieurs les Présidents d'université, Monsieur Mutzenhardt, rejoignez-vos collègues dans la lutte ! Ne soyez pas spectateurs de ce moment qui, pour la première fois, voit plusieurs revues scientifiques de premier rang se mettre en grève !

Fait à Nancy et à Metz, le 16 janvier 2020

Les enseignant.e.s chercheur.e.s, post-doctorants, doctorants et personnels BIATSS du 2L2S et des départements de sociologie de l'Université de Lorraine- sites de Nancy et de Metz.